

SG-AMHSC-1113

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- EST INFORME d'une question diverse déposée par Monsieur HARDY.
- EST INFORME des décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- APPROUVE les comptes rendus des Conseils Municipaux des 26 juin 2008 et 25 septembre 2008 - **A LA MAJORITE.**
- CONFIRME la décision de la commission d'appel d'offres et AUTORISE Madame la Maire à signer le marché de fourniture de télécommunication avec France Télécom pour les lots n°1, n°2 et n°4 et à Orange France pour le lot n°3 - **A L'UNANIMITE.**
- DECIDE la création d'une commission « Relations internationales » et DESIGNER les membres comme suit : Mesdames Estelle CARRON, Céliane NAVARRO, Chantal BAGGIO, Messieurs Philippe RELIN, Patrice BORCIER, Djibrilou CISSE, Jean-Pierre HARDY- **A L'UNANIMITE.**
DESIGNE Monsieur Philippe RELIN en remplacement de Monsieur Patrice BORCIER au Conseil d'Administration de l'Association de Jumelage Eragny-Nioko - **A L'UNANIMITE.**
DESIGNE Madame Estelle CARRON et Monsieur Philippe RELIN en remplacement de Messieurs Mehdi NEDJADI et Patrice BORCIER au Conseil d'Administration de l'Association de Jumelage Eragny-Komlo - **A L'UNANIMITE.**
- APPROUVE l'avenant n°1 au Contrat Initiative Ville Qualité 2^{ème} génération et AUTORISE Madame la Maire le signer - **A L'UNANIMITE.**
- PREND ACTE de la conduite du Débat d'Orientation Budgétaire préalable à l'élaboration du budget prévisionnel 2009.
- ENTEND la réponse à la question posée par Monsieur HARDY relative à la structuration de la dette.
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Scolaire auprès du Conseil Général du Val d'Oise, pour des travaux dans les groupes scolaires La Challe, La Butte et le Grillon - **A L'UNANIMITE.**
- EMET un avis favorable sur le Plan Local de l'Habitat conformément à l'arrêté par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise. **A LA MAJORITE.**
- APPROUVE l'incorporation des parcelles suivantes :
 - AB n° 208 15 rue de la Gare : parcelle bâtie de 207 m²,
 - AC n° 23 Lieu dit « les prés Sud » : terrain nu de 70 m²,
 - AB n° 213 l'arrière du 17 rue de la Gare : terrain nu de 316 m²,
 - AE n° 336 secteur du Bas Noyer : terrain nu de 1 650 m²,
 - AE n° 337 secteur du Bas Noyer : terrain nu de 795 m²,
 - AO n° 300 l'arrière du 184 rue de la Marne : terrain nu de 385 m²,
 - AO n° 421 et AO n° 423 - rue de la Haute Borne : terrains nus de 613 m² et 267 m², dans le domaine communal et AUTORISE Madame la Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire. **A L'UNANIMITE.**

- DECIDE d'acquérir la parcelle au lieu dit les chasse marées et DESIGNER l'étude de Maître HUCHET, en qualité de notaire de la commune et AUTORISE Madame la Maire ou le Premier Adjoint à signer tous les actes afférents à cette acquisition - ***A L'UNANIMITE.***

- EMET UN AVIS FAVORABLE à l'avis du Préfet relatif à la demande de dérogation au repos dominical de CASTORAMA au Centre Art de Vivre, présentées par le Préfet. ***A L'UNANIMITE.***

- PRESCRIT l'élaboration du PLU sur l'ensemble du territoire
 CHARGE Madame la Maire ou le Premier Adjoint au Maire du suivi de l'étude du PLU, ASSOCIE le Préfet et les services de l'Etat, ainsi que les personnes publiques autres que l'Etat qui en auraient fait la demande, à l'élaboration du PLU, au cours de réunions de travail qui auront lieu notamment avant que le projet de PLU ne soit arrêté par le Conseil Municipal et en tant que de besoin lorsque le Maire, le Préfet, les services de l'Etat et personnes publiques autres que l'Etat le jugeront utile,
 DONNE délégation au Maire ou au Premier Adjoint au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration technique du PLU.
 MET en œuvre la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, pendant toute la durée d'élaboration du PLU, conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'Urbanisme,
 ENGAGE un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de la commune défini à l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme, au plus tard 2 mois avant l'arrêt du PLU, conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme - ***A L'UNANIMITE.***

- PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur la Collecte des ordures ménagères.

- APPROUVE la 4^{ème} phase du Plan Pluriannuel de Réhabilitation des équipements communaux, SOLLICITE de la Communauté d'Agglomération le fonds de concours correspondant, l'autorisation de commencer les travaux avant signature de la convention et AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir - ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE la réévaluation des loyers des professeurs des écoles logés, de façon échelonnée sur 2 années, soit au 1^{er} septembre 2009 et 1^{er} septembre 2010 pour 2 occupants dans le cadre du renouvellement de leur contrats d'occupation, et au 1^{er} janvier 2009 et 1^{er} janvier 2010 pour les 7 autres occupants. ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter une subvention de 3 300 € auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour l'année scolaire 2007/2008 dans le cadre de l'aide à la visite des sites remarquables franciliens. ***A L'UNANIMITE.***

- AUTORISE Madame la Maire à rembourser la caution à une enseignante ayant quitté son logement - ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 200 € à l'Association « Cyclo Club du Vexin » - ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 800 € à l'Association « Mémoires d'Eragny » - ***A L'UNANIMITE.***

- DECIDE, dans le cadre de la bourse aux projets, le versement d'une subvention de 1 000 € à l'Association AJEK - ***A L'UNANIMITE.***

- APPROUVE le plan de financement proposé pour la rénovation du court de tennis communal couvert n°3, SOLLICITE du Centre National du Développement du Sport (CNDS) la subvention au titre du dispositif « accompagnement éducatif » et AUTORISE Madame la Maire à signer les conventions à intervenir - ***A L'UNANIMITE.***

- ENTEND une information sur les quinze ans du jumelage avec Komlo.

- ADOPTE les projets sociaux 2009-2012 des maisons de quartiers de la Challe et des Dix Arpents - ***A L'UNANIMITE*** .

- DECIDE DE CREER, effet du 1^{er} novembre 2008 les postes suivants :

Filière Animation		
Cat. C	Adjoint Animation de 1 ^{ère} classe	2 postes
Cat. B	Animateur	1 poste
Filière Administrative		
Cat. B	Rédacteur	1 poste - <i>A L'UNANIMITE</i> .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h35.

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Roland GROS, Francette GAUDIN (à partir de 20 heures 45), Gérard BURN, Patrice BORCIER, Pierre MATHEVET, Mehdi NEDJADI, Adjoint au Maire, Bernard ROUSSEL, Guy PRUDON, Djibrirou CISSE, Conseillers Municipaux Délégués, Hélène CHATILLON, Nicole GUGELMANN, Catherine MARSILE, Béatrice FURET, Sylvie BRIGANDAT, Maria-Térèse FORME, Philippe RELIN, Estelle CARRON, Jimmy ZE, David GANDON, Chantal BAGGIO, Jean-Pierre HARDY, Claude THOMAS, Joëlle MARTINEZ, Frédérick TOURNERET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

. Madame F. GAUDIN (jusqu'à 20 h 45)	a donné pouvoir à Monsieur R. GROS
. Madame P. BORGNE	a donné pouvoir à Monsieur D. GAUDON
. Madame D. RAMSI	a donné pouvoir à Monsieur P. BORCIER
. Madame Y. MAURICE	a donné pouvoir à Monsieur G. BURN
. Monsieur JP. PARAY	a donné pouvoir à Madame E. CARRON
. Monsieur G. DEL FRANCO	a donné pouvoir à Madame H. CHATILLON
. Madame C. NAVARRO	a donné pouvoir à Madame D. GILLOT
. Madame M. MERIZIO	a donné pouvoir à Madame C. BAGGIO

Absente excusée : Madame Ouiza FEZZANI

Monsieur Mehdi NEDJADI a été désigné comme Secrétaire de séance.